

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE THONON-les-BAINS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPTE RENDU
REUNION DU MERCREDI 21 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le mercredi 21 avril, à 18h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de THONON-les-BAINS dûment convoqué le 14 avril 2021, s'est réuni dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville à THONON-les-BAINS, sous la présidence de Monsieur Christophe ARMINJON, Président du CCAS.

Etaient présents,

MM. les membres élus : M. Christophe ARMINJON, Mme Nicole JAILLET, Mme Véronique VULLIEZ, M. Jean DORCIER, Mme Catherine PERRIN,

MM les membres nommés : Philippe ABRAHAM, Mme Mireille DUNOYER, Mme Nicole GERARD.

Mme Isabelle PLACE MARCOZ, invitée du Conseil d'Administration, Conseillère Municipale et Vice-Présidente à Thonon Agglomération en charge de la politique de la cohésion sociale.

Etaient absents excusés,

MM. les membres élus : Mme Sophie PARRA D'ANDERT.

MM. les membres nommés : Mme Johanne CHIEUX, Mme Brigitte RAMBAUT.

Pouvoirs : /

Secrétaire de Séance

Mme Stéphanie CROSET, directrice du CCAS.

Le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18h05.

Monsieur le Président donne lecture des décisions prises en vertu de l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui seront annexées au compte-rendu.

Monsieur le Président soumet à l'approbation de l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance du Conseil d'Administration. En l'absence d'observations, le procès-verbal du conseil d'administration du 9 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Président mentionne une modification apportée à la délibération concernant la modification du tableau des effectifs. La délibération actualisée est transmise dans les sous mains. Par ailleurs une demande d'aide financière complémentaire est également transmise. Les points transmis restent inchangés.

FINANCES

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A CARACTERE SOCIAL POUR L'ANNEE 2021

Il est proposé au Conseil d'Administration du C.C.A.S. de bien vouloir examiner les propositions d'attribution de subventions à caractère social suivantes pour l'année 2021 :

ST VINCENT DE PAUL <i>Mme DUNOYER ne participe pas au vote</i>	unanimité	1 600,00 €
SECOURS POPULAIRE	unanimité	6 000,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	unanimité	2 700,00 €
A.I.D.E.R.S.	unanimité	12 000,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	unanimité	10 000,00 €
RESTAURANTS DU CŒUR	unanimité	5 000,00 €
COLLECTIF SOLIDARITE 2000	unanimité	500,00 €
APRETO - CAARUD	unanimité	1 000,00 €
APRETO- CSAPA	unanimité	2 000,00 €
ANPAA 74 - associations addictions France	unanimité	6 000,00 €
PASSERELLE - ESPASS	unanimité	21 000,00 €
EQUIPE MOBILE PSYCHO-SOCIALE	unanimité	21 000,00 €
UNAFAM (Union Nationale des Familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)	unanimité	800,00 €
France ALZHEIMER HAUTE-SAVOIE	unanimité	800,00 €
VISITE DES MALADES des établissements HOSPITALIERS	unanimité	200,00 €
L'ECOLE A L'HOPITAL	unanimité	200,00 €
BIBLIOTHEQUE SONORE	unanimité	300,00 €
RESAU ECHANGES RECIPROQUES SAVOIRS	unanimité	0,00 €
JALMAV LEMAN-MT BLANC	unanimité	300,00 €
OPERATION NEZ ROUGE	unanimité	500,00 €
POUR LE LOGEMENT SAVOYARD	unanimité	800,00 €
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE (sera réglé après la Virade de l'Espoir)	unanimité	1 300,00 €

Soit un total de 94 000€ (quatre-vingt-quatorze milles euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, les propositions ci-dessus.

Subvention 2021 au Comité des Œuvres Sociales de la Mairie de Thonon

Le Comité des Œuvres Sociales attribue des prestations diverses aux membres du personnel du C.C.A.S. adhérents. Le Centre Communal d'Action Sociale rembourse le montant correspondant au C.O.S. au regard du réalisé n-1. Afin de permettre le versement de ces fonds pour l'année 2021, le Conseil d'Administration, se doit de décider des attributions suivantes :

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS : 2209€

- Pôle Animations Seniors-----	586 €
- Services aux Séniors-----	230 €
- Repas à domicile-----	520 €
- Programme de Réussite éducative-----	314 €
- Contrat Local d'accompagnement à la scolarité- -----	314 €
- Logement-----	245 €

BUDGET ANNEXE :

Résidence Autonomie « les Ursules»-----	2895 €
---	--------

Soit un total de 5104 € à créditer sur le compte du Comité des Œuvres Sociales en fonction des affectations budgétaires ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, les propositions ci-dessus.

CONTRIBUTION 2021 A LA MUTUELLE MUTAME SAVOIE MT BLANC

Il est proposé au Conseil d'Administration du C.C.A.S. d'autoriser le versement de la contribution du C.C.A.S. à la mutuelle MUTAME (mutuelle qui couvre la plupart des employés municipaux du département et proposé par la collectivité de Thonon à ses agents) d'un montant de 429 €, soit 39 € par agent du C.C.A.S. (11 adhérents) pour l'année 2021. Cette contribution se répartie comme suit :

Budget principal du CCAS :

- 2 agents Pôle Animations Seniors : 78€
- 2 agents Programme de Réussite Educative : 78€
- 2 agents Repas à Domicile : 78€
- 1 agent Résidence du Manège et Pôle Animations séniors : 39€

Budget annexe Résidence Autonomie « les Ursules » :

4 agents (Hébergement) : 156€

Cette aide annuelle concourt prioritairement aux prestations à caractère social servies aux adhérents, à savoir :

- allocations mariage, naissance, décès, rentes d'orphelin,
- bons de vacances pour les enfants, les enfants handicapés et les retraités,
- participation à la rémunération de l'aide familiale dans le cas de maladie ou de maternité,
- secours exceptionnels dans les cas graves liés à la maladie.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, les propositions ci-dessus.

Services de téléphonie fixe et mobile - Groupement d'acheteurs Commune / Centre Communal d'Action Sociale - Autorisation de signer la convention constitutive du groupement et les marchés de services de télécommunications.

VU l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Commande Publique,

Il convient de renouveler le marché de services de téléphonie fixe et mobile pour le bon fonctionnement des services municipaux et ceux du Centre Communal d'Action Sociale.

Comme par le passé et afin de réaliser des économies d'échelle sur ces achats, il est proposé de constituer un groupement d'acheteurs entre la Commune de Thonon-les-Bains et son Centre Communal d'Action Sociale pour conclure deux marchés à bons de commande d'une durée de 29 mois à compter du 1^{er} décembre 2021 qui coïncide avec la fin des marchés de services d'accès à internet :

- Lot 1 : services de téléphonie fixe ;
- Lot 2 : services de téléphonie mobile.

Ces marchés ne prévoient pas de montants minimums ni maximum parce que les tarifs des opérateurs sont particulièrement fluctuants.

Au terme de ces deux marchés, un allotissement différent des services de télécommunications et d'internet permettront une gestion optimisée du service et des contrats.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

AUTORISER Madame la Vice-Présidente à signer la convention constitutive du groupement d'acheteurs ci-jointe, qui prévoit notamment que :

- La commune de Thonon-les-Bains assurera la coordination du groupement et se chargera de la procédure de passation des marchés ;
- Monsieur le Maire de Thonon-les-Bains sera autorisé à signer les marchés préalablement attribués par la Commission d'appel d'offres, puis à les notifier ;
- Chaque entité s'assurera de l'exécution des marchés pour ce qui la concerne ;
- La Commission d'appel d'offres compétente est celle de la commune de Thonon-les-Bains.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, les propositions ci-dessus.

Groupement d'acheteurs pour la passation de la délégation de service public de la restauration collective municipale – Convention ville de Thonon-les-Bains / CCAS

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles L.3112-1 et suivants du Code de la Commande publique,

VU l'article L. 1411-5-1 du C.G.C.T.,

Il est proposé de constituer un groupement d'acheteurs regroupant la Commune et le CCAS de Thonon-les-Bains, en application des articles L.3112-1 et suivants du Code de la Commande publique, pour la passation de la délégation de service public de la restauration collective municipale pour la Commune et le C.C.A.S.

La commune de Thonon-les-Bains, coordinatrice du groupement, aurait la charge de mener l'intégralité de la procédure de la délégation de service public pour la restauration collective municipale, de sa signature, de sa notification et de son exécution au nom et pour le compte des deux entités.

La Commission de délégation de service public est celle de la commune de Thonon-les-Bains.

Il est demandé au Conseil d'Administration de bien vouloir :

AUTORISER Madame la Vice Présidente du CCAS à signer la convention constitutive du groupement d'acheteurs ci jointe.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché avec l'attributaire retenu pour la délégation de service public de la restauration collective municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, les propositions ci-dessus.

RESSOURCES HUMAINES

Modifications du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux

Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs et des emplois existants,

Vu les crédits au budget en cours,

1 - Considérant le départ à la retraite d'un agent effectuant des missions d'assistante de direction à temps complet relevant du grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe,

Considérant qu'une réorganisation du travail au sein du CCAS entre les missions d'accueil du public et celle d'assistante de direction doit être opérée pour être en adéquation avec les besoins réels de cet établissement,

Considérant que cette réorganisation conduit à scinder les missions d'accueil du public et celles d'assistante administrative à la directrice du CCAS ;

2- Considérant le souhait de la collectivité d'être service enregistreur de la demande de logement social,

Considérant l'affectation de cette mission au Centre Communal d'Action Sociale et plus particulièrement sur ses missions d'accueil,

Considérant que cette mission complémentaire est évaluée à 17h30 hebdomadaires qu'il convient d'ajouter au 17h30 hebdomadaires affectés aux missions d'accueil polyvalent du CCAS ;

3- Considérant le départ à la retraite d'un agent effectuant les missions d'entretien des locaux du CCAS qu'il convient de remplacer à compter du 1^{er} juin 2021,

Considérant que l'agent était préalablement mis à disposition du CCAS par la Ville de Thonon-les-Bains, il y a lieu pour une meilleure visibilité de créer un emploi d'agent d'entretien directement rattaché au CCAS à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires ;

Il est proposé :

- La création au tableau des effectifs et des emplois d'un poste d'adjoint administratif titulaire à temps complet à raison de 35h00 hebdomadaires pour assurer les fonctions d'agent d'accueil polyvalent du CCAS et en charge de l'enregistrement des demandes de logement social.
- La création au tableau des effectifs et des emplois d'un poste d'adjoint technique titulaire à temps non complet à raison de 10 heures hebdomadaires pour assurer les fonctions d'agent d'entretien.

Les crédits seront inscrits au budget en cours.

Le Tableau des effectifs et des emplois en sera ainsi modifié.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, adopte à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, les propositions ci-dessus.

SECOURS

Aide financière Mme B. m.

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir examiner la demande d'aide financière suivante établie par un travailleur social :

- Mme B. m. : demande de règlement d'une facture du service de repas livrés à domicile (facture de la Sodexo de 99,33€)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, refuse à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, la demande ci-dessus.

Aide financière M. A. a.

Il est proposé au Conseil d'Administration de bien vouloir réexaminer la demande d'aide financière suivante établie par un travailleur social qui fait suite à l'ajournement de celle-ci lors de la séance du Conseil d'Administration du 9 février 2021.

- M. A. a. : demande de participation au règlement de frais de réparation de véhicule (devis de Gaud car system de 1 257.65€)

Plan de financement :

Conseil Départemental : 600€ qui a émis un avis défavorable donc demande au CCAS pour 600,00 € qui a émis un sursis à décision le 9 février 2021

COFATE : 600€ (sursis à décision)

Reste à charge : 57,65€

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, refuse à l'unanimité, sur proposition de Monsieur le Président de Séance, la demande ci-dessus

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Les prochains Conseils d'Administration envisagés.

- mercredi 26 mai 2021 à 18h00 (compte administratif)
- mercredi 7 juillet 2021 à 18h00
- mercredi 22 septembre 2021 à 18h00
- mercredi 27 octobre 2021 à 18h00 (BP budget annexe)
- mercredi 24 novembre 2021 à 18h00 (DOB)
- mercredi 22 décembre 2021 à 18h00 (BP principal)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE Réunion du mercredi 21 avril 2021

Décisions prises par délégation du Conseil d'Administration au Président du C.C.A.S. en vertu de la délibération du 11 août 2020, par application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles

02 mars 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 75 € en faveur de Madame C	D	
03 mars 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 45 € en faveur de Monsieur B	J	
05 mars 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 45 € en faveur de Madame O	E	
08 mars 2021 : Résidence autonomie « les Ursules » : Madame D L logement n°305 à compter du 12 Avril 2021	M	- contrat de séjour
03 mars 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur M 02/03/2022	N	du 03/03/2021 au
03 mars 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur J au 02/03/2022	-B	L du 03/03/2021
03 mars 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur C 02/03/2022	J	du 03/03/2021 au
03 mars 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur K 02/03/2022	P	du 03/03/2021 au
10 mars 2021 : Election de domicilie en faveur de Madame Z 09/03/2022	D	du 10/03/2021 au
12 mars 2021 : Résidence Autonomie les Ursules : Signature d'un nouveau contrat de location d'une fontaine à eau avec la société LOCA SERVICE		
12 mars 2021 : Centre Communal d'action Sociale : Signature d'un contrat de prestation avec la société ARPEGE – Pack assistance Confort de 10 jetons		
15 mars 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 45 € en faveur de Monsieur B	M	
15 mars 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 90 € en faveur de Madame K	A	
17 mars 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur B 17/03/2021 au 16/03/2022	F	du

17 mars 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur G B du
17/03/2021 au 16/03/2022

17 mars 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur G F du 17/03/2021
au 16/03/2022

18 mars 2021 : Résidence autonomie « les Ursules » : travaux de remplacement du système de
Sécurité Incendie

17 mars 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 90 € en faveur de Madame K L

18 mars 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 45 € en faveur de Madame M M

19 mars 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 120 € en faveur de Madame M V

19 mars 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 75 € en faveur de Madame V C

19 mars 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 45 € en faveur de Madame K M

23 mars 2021 : Logements temporaires / Fin de convention de mise à disposition du logement
n°1111 – Résidence ADOMA « les Clarines » - Madame R C

23 mars 2021 : Résidence du manège / Résiliation du contrat de séjour du logement n°7 –
Monsieur C J

23 mars 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 45 € en faveur de Mme D V N

25 mars 2021 : Résidence Autonomie « les Ursules » / Résiliation du contrat de séjour du
logement n°504 – Monsieur T C

24 mars 2021 : 2^{ème} aide alimentaire d'urgence de 45 € en faveur de Madame R A

25 mars 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 45 € en faveur de Monsieur H G

26 mars 2021 : POLE ANIMATIONS SENIORS : Signature d'un nouveau contrat de location d'une
fontaine à eau avec la société LOCA SERVICE

26 mars 2021 : Aide alimentaire d'urgence de 75 € en faveur de Madame F V

31 mars 2021 : Résidence Autonomie les Ursules : Signature d'un nouveau contrat de maintenance des
ascenseurs avec la société THYSSEN

30 mars 2021 : Résidence autonomie « les Ursules » : Madame D M - J -
contrat de séjour logement n°504

31 mars 2021 : Election de domicile en faveur de Madame D A du 31/03/2021 au
30/03/2022

31 mars 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur L S du 31/03/2021 au
30/03/2022

31 mars 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur S N du 31/03/2021
au 30/03/2022

29 mars 2021 : Logements temporaires – Chante Coq : Réfection logement n°4 par l’entreprise Service Maintenance Habitat pour un montant de 2 349€ TTC.

07 avril 2021 : Aide alimentaire d’urgence de 35 € en faveur de Madame C M

27 mars 2021 : Logement temporaire/Avenant de convention N°1 du logement N°1013 – Résidence Adoma – M. A F R

07 avril 2021 : Aide alimentaire d’urgence de 20 € en faveur de Mme M L

07 avril 2021 : Bon de train de 290 € en faveur de Madame V P D

13 avril 2021 : Pôle Animations Seniors : Signature d’un contrat de maintenance de la climatisation avec la société NEVETECHNIC

08 avril 2021 : Election de domicile en faveur de Monsieur N M du 07/04/2021 au 06/04/2022

SYNTHESE :

	Nombre d’aides accordées	Montant accordé	Nombre d’aides refusées
Bons alimentaires	16	940€	
Tickets de car			
Billets de train	1	290€	
Bon de carburant			
Délégation de paiement			

Elections de domicile		
Acceptées	Refusées	Résiliées
12		